

COLONNE DE DIRECTION ÉLECTRIQUE

Toute vieille matière doit être retournée en respectant les critères suivants :

1. Emballagée dans l'emballage d'origine et recouverte d'un film de protection,
2. Complète, sans pièces manquantes,
3. Pas de carter(s) endommagé(s),
4. Non désassemblée(s),
5. La vieille matière doit correspondre à la réf. APS de la marchandise livrée.

Toute consigne ne respectant pas ces critères sera en partie ou totalement refusée. Dans le tableau ci-dessous, quelques exemples de dommages fréquents sur les vieilles matières que nous ne pouvons pas accepter : (Ce tableau doit servir de directive, cependant tous les dommages ne sont pas répertoriés. Chaque dommage est examiné par nos Techniciens.)

Les vieilles matières provenant de véhicules accidentés ne seront acceptées que sous réserve d'une expertise/inspection technique approfondie.

Attention ! Emballez vos vieilles matières de la même manière que les pièces livrées ont été emballées afin d'éviter tout dommage lors le transport.

Description	Réduction de l'avoir	Dommage non acceptable	Exemple ok
Couvercles (de protection) défectueux ou endommagés	50 %		
Fiche / Platine défectueuse ou endommagée	100 %		
Composants / supports défectueux ou endommagés	100 %		

COLONNE DE DIRECTION ÉLECTRIQUE

Toute vieille matière doit être retournée en respectant les critères suivants :

1. Emballagée dans l'emballage d'origine et recouverte d'un film de protection,
2. Complète, sans pièces manquantes,
3. Pas de carter(s) endommagé(s),
4. Non désassemblée(s),
5. La vieille matière doit correspondre à la réf. APS de la marchandise livrée.

Toute consigne ne respectant pas ces critères sera en partie ou totalement refusée. Dans le tableau ci-dessous, quelques exemples de dommages fréquents sur les vieilles matières que nous ne pouvons pas accepter : (Ce tableau doit servir de directive, cependant tous les dommages ne sont pas répertoriés. Chaque dommage est examiné par nos Techniciens.)

Les vieilles matières provenant de véhicules accidentés ne seront acceptées que sous réserve d'une expertise/inspection technique approfondie.

Attention ! Emballez vos vieilles matières de la même manière que les pièces livrées ont été emballées afin d'éviter tout dommage lors le transport.

Description	Réduction de l'avoir	Dommage non acceptable	Exemple ok
Manipulé ou ouvert	50 %		
Pièces manquantes	100 %		
Colonnes de direction défectueuses ou endommagées	100 %		

CRÉMAILLÈRE

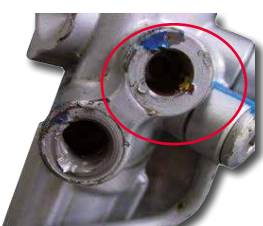
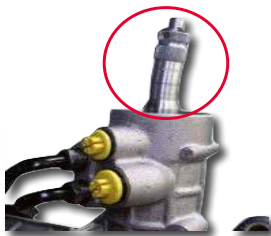
Toute vieille matière doit être retournée en respectant les critères suivants :

1. Emballagée dans l'emballage d'origine et recouverte d'un film de protection,
2. Complète, sans pièces manquantes,
3. Pas de carter(s) endommagé(s),
4. Non désassemblée(s),
5. La vieille matière doit correspondre à la réf. APS de la marchandise livrée.

Toute consigne ne respectant pas ces critères sera en partie ou totalement refusée. Dans le tableau ci-dessous, quelques exemples de dommages fréquents sur les vieilles matières que nous ne pouvons pas accepter : (Ce tableau doit servir de directive, cependant tous les dommages ne sont pas répertoriés. Chaque dommage est examiné par nos Techniciens.)

Les vieilles matières provenant de véhicules accidentés ne seront acceptées que sous réserve d'une expertise/inspection technique approfondie.

Attention ! Emballez vos vieilles matières de la même manière que les pièces livrées ont été emballées afin d'éviter tout dommage lors le transport.

Description	Réduction de l'avoir	Dommage non acceptable	Exemple ok
Carter cassé / fissuré ou endommagé	100 %		
Filetages ou surfaces d'étanchéité abîmés	100 %		
Arbre d'entrée tordu, filetage et cannelures abîmés	50 %		

CRÉMAILLÈRE

Toute vieille matière doit être retournée en respectant les critères suivants :

1. Emballagée dans l'emballage d'origine et recouverte d'un film de protection,
2. Complète, sans pièces manquantes,
3. Pas de carter(s) endommagé(s),
4. Non désassemblée(s),
5. La vieille matière doit correspondre à la réf. APS de la marchandise livrée.

Toute consigne ne respectant pas ces critères sera en partie ou totalement refusée. Dans le tableau ci-dessous, quelques exemples de dommages fréquents sur les vieilles matières que nous ne pouvons pas accepter : (Ce tableau doit servir de directive, cependant tous les dommages ne sont pas répertoriés. Chaque dommage est examiné par nos Techniciens.)

Les vieilles matières provenant de véhicules accidentés ne seront acceptées que sous réserve d'une expertise/inspection technique approfondie.

Attention ! Emballez vos vieilles matières de la même manière que les pièces livrées ont été emballées afin d'éviter tout dommage lors le transport.

Description	Réduction de l'avoir	Domage non acceptable	Exemple ok
Conduite de pression endommagée	100 %		
Crémaillère rouillée	100 %		